



SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande du 3 décembre 2018 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

1- Rock Côté	4- Patricia Dubois
2- André Mercier	5- Carl Croteau
3- Solanges Thibault	6- Claude Blais

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-18-177

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 3 décembre 2018 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année
5. Taxes à recevoir au 30 novembre 2018
6. Adoption du règlement numéro 378 sur la gestion contractuelle
7. Adoption du règlement 2018-RM-SQ-8 encadrant l'usage du cannabis
8. Adoption du règlement 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances

9. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 379 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages
10. Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 380 sur le traitement des élus
11. Mandat pour Me Anne-Marie Lessard, avocate
12. Programme Emplois d'été – 2019
13. Fermeture du bureau municipal pour les Fêtes
14. Transport adapté
15. Appui aux Cercles de Fermières du Québec
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de question(s)
19. Levée de la séance

ADOPTE

NO-18-178

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 au moins 72 heures avant la tenue des présentes ;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 5 novembre 2018, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-18-179

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de novembre 2018, totalisant 48 427.54\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 44 à 48 totalisant 7 265.15\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	13 268,97\$
FQM	996,31\$
Déneigement	23 097,25\$
Voirie	3 293,40\$
Eau potable	166,32\$
Eaux usées	(2 575,92\$)
Déchets domestiques	3 750,69\$
Remises gouvernementales	2 740,30\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés) pour le mois de novembre 2018.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Megagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-18-180

**CALENDRIER DES SÉANCES
ORDINAIRES POUR LA
PROCHAINE ANNÉE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par SOLANGES THIBAUT, appuyé par CLAUDE BLAIS et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20 heures :

- ❖ 14 janvier
- ❖ 4 février
- ❖ 4 mars
- ❖ 1 avril
- ❖ 6 mai
- ❖ 3 juin
- ❖ 2 juillet
- ❖ 5 août
- ❖ 3 septembre
- ❖ 7 octobre
- ❖ 4 novembre

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, depuis le 19 avril 2018, de 101 100\$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

ATTENDU QU'afin de préciser la portée du présent règlement sur la gestion contractuelle des copies du règlement sont accessibles pour consultation par le public. Une copie du règlement numéro 378 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par PATRICIA DUBOIS, appuyé par CLAUDE BLAIS et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 378 remplaçant et abrogeant «La politique de gestion contractuelle» adoptée le 4 octobre 2010.

ADOPTE

NO-18-183

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
2018-RM-SQ-8 ENCADRANT
L'USAGE DU CANNABIS**

ATTENDU QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la consommation de cannabis est encadrée par la *Loi encadrant le cannabis*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la

séance ordinaire du 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'encadrer l'usage du cannabis sur son territoire.

ATTENDU QU'afin de préciser la portée du présent règlement encadrant l'usage du cannabis des copies du règlement sont accessibles pour consultation par le public. Une copie du règlement numéro 2018-RM-SQ-8 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ANDRÉ MERCIER, appuyé par SOLANGES THIBAUT et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 2018-RM-SQ-8 encadrant le cannabis.

ADOPTE

NO-18-184

**ADOPTION DU RÈGLEMENT
2018-RM-SQ-5-6 CONCERNANT
LES NUISANCES**

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité des endroits publics sur son territoire;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et le projet de règlement est déposé à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement concerne les nuisances sur son territoire;

ATTENDU QU'afin de préciser la portée du présent projet de règlement concernant les nuisances des copies du règlement sont accessibles pour consultation par le public. Une copie du règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par ROCK CÔTÉ., appuyé par PATRICIA DUBOIS et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 2018-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances.

ADOPTE

NO-18-185

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 379
FIXANT LE TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE, DE SERVICES
ET DU TAUX D'INTÉRÊT
SUR LES ARRÉRAGES**

Le projet de règlement numéro 379 fixant le taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages est déposé par Solanges Thibault et est présenté en séance tenante.

La directrice générale, Mme Ghislaine Leblanc fait la présentation d'un résumé du projet de règlement numéro 379 fixant, pour l'exercice financier 2019, les taux de la taxe foncière, de services et du taux d'intérêt sur les arrérages.

NO-18-186

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT
DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
380 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS**

La Loi sur le traitement des élus municipaux permet au conseil de fixer la rémunération des membres du conseil municipal;

Un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

Le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élu (e)s s'ajouteront à leur revenu imposable ce, pour l'année d'imposition 2019 ;

Les allocations sont encore non imposables au Québec;

Il est possible d'adopter une hausse salariale qui serait équivalente à la perte de revenu net découlant de l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement fédéral;

Le projet de règlement numéro 380 sur le traitement des élus est déposé à la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

Un avis public du projet de règlement sera publié au moins 21 jours avant l'adoption du règlement;

De plus, afin de préciser la portée du présent projet de règlement numéro 380 sur le traitement des élus, des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation

par le public. Une copie du projet de règlement numéro 380 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

NO-18-187

**MANDAT POUR
ME ANNE-MARIE LESSARD,
AVOCATE**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent Me Anne-Marie Lessard, avocate du bureau Bernier, Beaudry inc., avocats pour les services de « première ligne » pour l'ensemble des intervenants de notre municipalité.

Les services consistent à fournir des consultations légales et opinions juridiques verbales qui pourraient être requises dans les différentes sphères d'intervention de la municipalité.

Les membres de ce conseil demandent et mandatent la secrétaire-trésorière et directrice générale pour percevoir les arriérages de taxes qui n'auraient pas encore été payées.

Les membres de ce conseil mandatent aussi Me Anne-Marie Lessard, avocate, pour qu'elle effectue le recouvrement des montants pour diverses taxes 2019 ainsi que les années précédentes s'il y a lieu et qu'elle entreprenne toutes les procédures nécessaires et requises pour entrer en possession des sommes dues à la Municipalité de St-Adrien-d'Irlande en cas de refus de payer leurs taxes dans le délai prévu ou à défaut de respecter les arrangements pris avec la directrice générale pour s'acquitter de leur dû.

Au moment venu, la directrice générale fournira les documents nécessaires à Me Anne-Marie Lessard, avocate pour lui permettre d'effectuer la perception des sommes dues.

ADOPTE

NO-18-188

**PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ-
2019**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la directrice générale, madame Ghislaine Leblanc à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme

ADOPTE

NO-18-191

**APPUI AUX CERCLES DE
FERMIÈRES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières du Québec sollicitent l'appui des différentes municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières, par leur bénévolat, soutiennent plusieurs causes locales à travers la province;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent dans les hôpitaux, les CSSS, à certaines églises et auprès des démunis des milliers d'objets faits par ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières distribuent des objets de première nécessité dans les maisons de femmes battues et de soins palliatifs, à Centraide, à la Société du cancer et à la Saint-Vincent-de Paul, à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Cercles de Fermières amassent des fonds pour de nobles causes, dont la fondation OLO, qui aide les futures mamans dans des milieux défavorisés à donner naissance à des bébés en santé. Mira qui poursuit l'objectif d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation, ainsi qu'à l'Associated Country Women of the World (ACWW), dont le mandat est de financer des projets à travers le monde pour aider les femmes pauvres à changer leur avenir ainsi que celui de leurs enfants;

CONSIDÉRANT QUE plus de 450 municipalités de la province ont appuyé le projet rassembleur des «Tricots graffiti» et que celui-ci a eu des retombées économiques sur toutes municipalités grâce à la Route des tricots graffiti qui a permis à plusieurs municipalités de se faire connaître;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est fière d'appuyer les Cercles de Fermières pour la fourniture, notamment d'un local gratuit;

Il est proposé par SOLANGES THIBAUT, appuyé par ANDRÉ MERCIER et résolu à l'unanimité des conseillers;

D'appuyer les Cercles de Fermières du Québec dans leur sollicitation d'aide auprès de d'autres municipalités.

ADOPTE

NO-18-192

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

NO-18-193

VARIA

Retour sur la fête de Noel

NO-18-194

PÉRIODE DE QUESTION (S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

NO-18-195

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20h44.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.